

**Conseil départemental de la Côte-d'Or
Session du 21 octobre 2022**

Vœu sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires et le financement des SDIS

Les sapeurs-pompiers volontaires, piliers essentiels de la sécurité civile en France aux côtés de leurs collègues professionnels, sont depuis plusieurs mois soumis à des tensions inédites dues aux mutations de leurs missions, associées à l'absence d'adaptation du statut du volontariat qu'ils assurent au titre de la solidarité nationale.

Après avoir été en première ligne dans le contexte de crise sanitaire, pendant la période de confinement puis en soutien à la vaccination de la population, ils ont à nouveau été très mobilisés cet été, aux côtés de leurs collègues professionnels, face aux risques naturels conséquences du dérèglement climatique.

Dans le même temps, le statut des sapeurs-pompiers volontaires n'a pas évolué pour permettre une reconnaissance complète des risques encourus et donc une meilleure protection de leurs fonctions, un encadrement juridique de leur mise à disposition, une juste indemnisation et des conditions d'intervention optimales.

Cela pose plus largement la question du système de financement des SDIS qui, chacun a largement pu le constater cet été, n'est plus en phase avec l'augmentation concrète des risques liés, notamment, au vieillissement de la population et aux conséquences du dérèglement climatique.

C'est pourquoi, **nous Conseillers départementaux de la Côte-d'Or soussignés :**

- ▶ réaffirmons notre soutien indéfectible aux sapeurs-pompiers et rappelons l'importance du volontariat comme socle de l'édifice français de la sécurité civile ;
- ▶ appelons à ce que la mobilisation en première ligne des sapeurs-pompiers volontaires puisse aboutir à une meilleure protection de leurs fonctions et à une reconnaissance complète de leur engagement civique et du volontariat qu'ils assurent au titre de la solidarité nationale toute entière ;
- ▶ demandons à ce que le système de financement des SDIS soit revu pour permettre de lutter efficacement contre les nouveaux risques auxquels les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sont exposés.